



CFDT

La CFDT est le premier syndicat français. Il est présent dans tous les secteurs professionnels, dans le privé, dans le public et dans toutes les régions de France.

La très forte représentativité de la CFDT dans le secteur des industries et de la recherche nucléaire fait de nous un contributeur reconnu dans le cadre d'un dialogue social et sociétal portant sur la gestion des matières et déchets radioactifs.

Contact

Nicolas FOURMONT
4 boulevard de la Villette
75955 – Paris Cedex 19
nfourmont@cfdt.fr

CAHIER D'ACTEUR N°16

Pour une gestion responsable de nos déchets nucléaires

PRESENTATION GENERALE DU PROPOS DE LA CFDT

Pour la CFDT, l'enjeu de ce débat public n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre la production d'énergie nucléaire. Les stocks de déchets radioactifs de faible, de moyenne et de haute activité sont là. Notre système de production d'énergie repose aujourd'hui très largement sur un parc de centrales nucléaires. Il est donc de notre responsabilité de gérer les déchets radioactifs sans en laisser la charge aux générations futures. Pour ce faire, nous devons déterminer quelles sont les meilleures options pour gérer au mieux les déchets produits, cela dans l'état de nos connaissances et de nos moyens.

Quelles sont les conditions techniques et sociales d'acceptabilité ? Quels garde-fous devons instaurer pour assurer la sécurité des travailleurs de la filière ? Et au-delà de la sobriété énergétique et du développement de énergies renouvelables, comment pouvons-nous envisager une réduction du volume des déchets à traiter ?

La CFDT participe à ce débat public en portant spécifiquement l'attention sur la gestion des déchets radioactifs.

Ce cahier d'acteur est le fruit d'un travail collectif qui a associé les fédérations Métallurgie, Chimie Energie, et l'Union régionale Grand Est. La Confédération a coordonné ces travaux.

LE TRAITEMENT DES DECHETS RADIOACTIFS, UNE QUESTION QUI ENGAGE NOTRE RESPONSABILITE VIS-A-VIS DES GENERATIONS A VENIR

La CFDT s'est clairement exprimée pour la réduction progressive de la part du nucléaire dans le mix énergétique de la France, cela afin de donner une plus grande part aux énergies renouvelables dans la production d'électricité.

Pour autant, la France doit prendre ses responsabilités quant aux choix industriels passés et présents. C'est la raison pour laquelle la CFDT réaffirme la nécessité d'avoir une politique responsable en ce qui concerne la gestion des matières et des déchets radioactifs. D'une part, nous avons la responsabilité de faire dès aujourd'hui les choix politiques (réduction des consommations énergétiques et évolution du mix énergétique), mais aussi de trouver les solutions techniques (via des investissements à la hauteur des enjeux) qui nous permettront, à terme, de réduire, voire de cesser la production de déchets radioactifs. D'autre part, nous avons le devoir de traiter les déchets générés. Notre génération doit assurer la

gestion de ses déchets nucléaires et ne pas en laisser la charge aux générations futures, sans les enfermer dans des choix irréversibles.

LE RETRAITEMENT DES DECHETS DE HAUTE ET DE MOYENNE ACTIVITE

Pour une gestion durable des ressources et des déchets, Les déchets hautement radioactifs (près de 99% de la radioactivité globale générée) représentent moins de 3,5% des volumes à traiter. Aujourd'hui, ces déchets radioactifs sont entreposés en surface dans des installations nucléaires. Cette situation n'est pas sans risque vis-à-vis d'une agression extérieure et en l'état actuel de nos connaissances, l'enfouissement profond des déchets est la solution technique qui présente le moins de danger et de risque pour les populations. Parce que l'entreposage de surface n'est pas une solution pérenne, la CFDT reste favorable à la mise en œuvre de la phase pilote de Cigéo. Le projet de stockage géologique doit se poursuivre suivant son calendrier prévisionnel.

CLASSIFICATION DES CATEGORIES DE DECHETS (DUREE DE VIE ET NIVEAU D'ACTIVITE)

		Déchets dits à vie très courte contenant des radioéléments de période < 100 jours	Déchets dits à vie courte dont la radioactivité provient principalement des radioéléments de période ≤ 31 ans	Déchets dits à vie longue contenant majoritairement des radioéléments de période > 31 ans
Centaines Bq/g Millions Bq/g Milliards Bq/g	Très faible activité (TFA)	Gestion par décroissance radioactive sur le site de production	Recyclage ou stockage dédié en surface (installation de stockage du centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage de l'Aube)	
	Faible activité (FA)	puis élimination dans les filières de stockage dédiées aux déchets conventionnels	Stockage de surface (centre de stockage des déchets de l'Aube)	Stockage à faible profondeur (à l'étude dans le cadre de la loi du 28 juin 2006)
	Moyenne activité (MA)			
	Haute activité (HA)	Non applicable ¹	Stockage en couche géologique profonde (en projet dans le cadre de la loi du 28 juin 2006)	

¹Les déchets de haute activité à vie très courte n'existent pas.

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire

CIGEO : UN PROJET D'ENFOUISSEMENT QUI GARANTIT LA REVERSIBILITE DES CHOIX TECHNIQUES QUE NOUS FAISONS AUJOURD'HUI

Le projet français Cigéo vise à stocker à 500 mètres de profondeur les déchets nucléaires de haute et de moyenne activité issus de l'industrie nucléaire française. Le site de stockage est situé à Bure, à la frontière des départements de la Meuse et de la Haute-Marne.

LES CONDITIONS TECHNIQUES ET SOCIALES D'ACCEPTABILITE

La faisabilité technique du stockage, sa sécurité et sa sûreté doivent reposer sur des éléments connus et éprouvés et ne doivent pas être conditionnées à des développements techniques futurs. Pour autant, nous ne pouvons pas exclure d'importantes évolutions techniques au cours de sa construction et de son exploitation qui dureront plus d'un siècle. Le concept de Cigéo doit donc être robuste et adaptable. Cela implique concrètement de penser et mettre en œuvre :

- Une sûreté « passive » : nous ne devons pas imposer aux générations futures d'assurer une surveillance « active » du stockage sur le long terme. Ainsi, la sûreté du stockage devra être active durant son exploitation puis « passive » après fermeture.
- Un stockage réversible : votée en 2016, la loi sur la réversibilité offre aux générations futures la possibilité de choisir d'autres solutions pour les déchets. Cela implique que tous les colis soient récupérables pendant toute la durée d'exploitation du stockage.
- Une autorité de sûreté garante : l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) doit rester le garant d'une installation nucléaire sûre vis-à-vis des pouvoirs publics et de la population. L'approche sûreté ne peut uniquement être basée sur une documentation conséquente et qualitative.
- Un rôle de suivi et de contrôle par des experts indépendants, dont l'ASN : afin de pouvoir suivre l'exploitation du site, des personnes qualifiées et reconnues pour leur indépendance (issues des cercles universitaires et des ONG par exemple) suivront utilement les processus et le déroulement de la mise en œuvre effective du stockage des déchets

- Concernant les populations, une démarche sanitaire doit être lancée dès 2019, afin d'établir un état sanitaire de référence de la santé des populations pour pouvoir en mesurer l'évolution. Pour ailleurs, un suivi sanitaire particulier de tous les salariés en contact avec des déchets radioactifs devra être assuré (transports, manutention).

LA GESTION DES DECHETS DE FAIBLE RADIOACTIVITE A VIE LONGUE ET TRES FAIBLE ACTIVITE

Pour la CFDT, il est essentiel que l'Etat affine avec l'Andra sa stratégie quant à la gestion responsable des déchets de faible activité. Dans le cadre de la problématique de saturation des centres de stockage de très faible activité, la CFDT demande en priorité d'étudier tout moyen permettant de compacter les volumes de ces déchets. La CFDT ne s'oppose pas au principe d'agrandissement des sites existants mais demande une étude d'impact environnemental et économique préalable. Dans tous les cas, la CFDT demande que tout projet fasse l'objet d'un débat public et parlementaire sur ces sujets.

COMMENT GERER LE VOLUME DE DECHETS ISSUS DU DEMANTELEMENT ?

Les déchets nucléaires sont définis à partir d'un zonage identifié au préalable dans l'installation nucléaire. La CFDT n'est pas opposée à une évaluation nationale des seuils de libération pour potentiellement valoriser des matériaux dans une approche de développement durable. Nous demandons qu'une instruction soit conduite entre deux plans nationaux de gestion des matières et des déchets radioactifs par l'ASN, les ministères de la Transition écologique et solidaire, des Solidarités et de la Santé, afin de définir les conditions économiques et techniques associées à cette valorisation. En conséquence, la question des seuils de libération doit faire l'objet d'un débat national public et d'une loi spécifique. Si des déchets devaient être libérés, la CFDT se prononce pour une utilisation prioritaire dans le domaine du nucléaire.

FAIRE DE LA SOUS-TRAITANCE UN POINT DE VIGILANCE

Au regard de la sensibilité de l'activité et de la dangerosité des matières manipulées, la sous-traitance nécessite la vigilance de tous les acteurs. Nous devons veiller à ce que le risque ne soit pas banalisé, que les effectifs soient en nombre suffisant, et que le recours non maîtrisé à la sous-traitance ne conduise pas à la perte de savoir-faire. Par ailleurs, la CFDT souhaite attirer l'attention sur le fait que les différences de statut ne doivent pas créer des inégalités de traitement quant aux conditions d'emploi et/ou du suivi médical des personnels.

LIMITER LA DANGEROUSITE DES DECHETS

Dans le respect des générations futures, il convient d'identifier tout procédé industriel limitant autant que possible les quantités de déchets radioactifs à gérer. Il apparaît également nécessaire d'identifier les solutions technologiques permettant de traiter les déchets spéciaux, en particulier les graphites issus des premières générations de réacteurs français, mais également les bitumes et les magnésiens. La problématique de la gestion des déchets radioactifs de boues bitumées est particulière. En effet, les sels contenus dans les réactifs peuvent réagir sous l'augmentation de la température. Il n'est pas envisageable de les stocker dans Cigéo. Il est donc essentiel que des travaux de Recherche & Développement (R&D) soient menés à partir d'analyses et d'expertises.

Pour la CFDT, le premier principe qui gouverne la gestion des déchets est de conduire toutes les opérations permettant d'en limiter le volume, la dangerosité et la toxicité. C'est pourquoi la CFDT demande la construction d'un plan pluriannuel de R&D visant à identifier tout procédé permettant de traiter les déchets qui n'ont pas de solution aujourd'hui. Ce plan doit avoir un financement adapté et piloté par l'Andra, sous le

contrôle du Ministère de la Transition écologique et solidaire et de l'ASN.

LA FERMETURE DES CENTRALES ELECTRONUCLEAIRES POSE LA QUESTION DU RECYCLAGE DU PLUTONIUM « MOXE »

Les réacteurs électrogènes produisent plusieurs centaines de kilogrammes de plutonium par an. La France dispose aujourd'hui d'un stock évalué à plusieurs centaines de tonnes de plutonium.

Le plutonium est un des éléments entrant dans la composition du combustible MOx (combustible nucléaire contenant des oxydes de plutonium et d'uranium), produit uniquement par l'usine MELOX de l'industriel Orano et qui est utilisé dans de nombreux réacteurs 900 MW du parc électronucléaire français. L'arrêt de la consommation de 8 réacteurs consommateurs de « combustibles MOxés » conduirait à la fermeture d'une partie ou de la totalité des installations du cycle en aval. En fermant 8 réacteurs, que ferions-nous des combustibles usés aujourd'hui valorisés ?

Tant qu'il y aura du nucléaire en France, La CFDT se prononce pour une utilisation totale ou partielle du « MOx » dans quelques réacteurs du parc électronucléaire français.

CONCLUSION

La gestion des déchets dangereux radioactifs est une nécessité absolue, c'est une responsabilité qui nous incombe. Mais cette obligation d'agir nous engage aussi à aller vers un modèle de développement plus vertueux. La réduction de notre empreinte écologique doit être une boussole et une de nos priorités. Cela devra s'accompagner d'une prise en compte des questions sociales. Enfin, nous devons poursuivre l'effort de recherche et de développement afin de laisser le choix aux générations futures de revenir sur les décisions faites par notre génération.